



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

📄📄📄

Séance du **Jeu**di 30 Mai 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **11**

Date de convocation :

**24 mai 2024**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

**- 7 JUIN 2024**

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

**- 7 JUIN 2024**

**1 - Commande Publique**

**1.1 - Marchés Publics**

**Objet : Relanernage de 5 parcs d'activités économiques intercommunaux, subventionné à hauteur de 30% par le Fonds vert – Lancement d'une consultation**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT					X
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaïne MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>41</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>47</b>		

**M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau gère désormais les parcs d'activités économiques de l'ensemble de son territoire : Vire Normandie, Condé-en-Normandie, Landelles et Coupigny, Souleuvre en Bocage et Valdallière.

Dans le cadre de cette gestion, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite progressivement moderniser l'ensemble de ces parcs d'activités, c'est pourquoi elle a candidaté au « Fonds Vert » en 2023, afin de pouvoir être aidée pour procéder au relanternage de cinq Parcs d'activité économiques.

Les cinq parcs d'activité suivants ont été sélectionnés en fonction des critères du « Fonds Vert » :

- Condé en Normandie : Parc d'Activités Economiques Charles Tellier, Maximilien Vox et Jean Monnet
- Vire Normandie : Parc d'Activités Economiques de la Papillonnière et des Neuvillières

Par arrêté préfectoral n°93/DCPPAT/BCAAT/FV du 17 juillet 2023 portant attribution d'une subvention du « Fonds Vert » pour du relanternage de parcs d'activités économiques et arrêté préfectoral n°93/DCPPAT/BCAAT/FV du 06 mars 2024 portant prorogation du commencement du délai d'exécution pour l'opération « relanternage sur parcs d'activités économiques », l'Intercom de la Vire au Noireau bénéficie d'une subvention de 32 282,74 euros (trente-deux mille deux cent quatre-vingts deux euros et soixante-quatorze centimes) au titre dudit « Fonds Vert ».

Cette subvention « Fonds vert » lui ayant été attribuée, la Collectivité porte ainsi le projet de remplacer par des ampoules LED tous les points lumineux de ces cinq parcs d'activité, actuellement équipés en ampoules sodium. Ce, afin de satisfaire aux objectifs d'économie d'énergie inscrit dans son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et dans son Contrat d'Objectifs Territorial (COT) mais également au besoin d'économies financières.

Ce projet de relanternage nécessite le lancement d'un marché public, qui serait lancé selon une procédure adaptée ouverte, soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 ° du Code de la commande publique sous forme de marché ordinaire.

Ce marché se décomposerait ainsi :

- « Fourniture et pose d'ampoules leds »

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnels et techniques.

Leurs offres seraient, quant à elles, évaluées selon les critères de jugement suivants :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	60.0
2. Valeur technique	30.0
2.1 Méthodologie d'organisation (moyens humains et matériels) mise en œuvre pour l'exécution de la prestation	10.0
2.2 Qualité des matériaux	10.0
2.3 Délai d'exécution des prestations	10.0
3. Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
- utilisation de matériaux durables ou recyclés,	
- provenance des matériaux utilisés,	
- norme française ou labellisation des matériaux,	
- entreprise ayant un RGE en lien avec le marché.	

Formule de notation du critère prix
Chaque note est attribuée par comparaison entre le montant proposé par le candidat et le montant de l'offre la moins disante, selon la formule : $N_i = 60 \times (P_m / P_i)$
Ni est la note attribuée au candidat
Pi est le prix de l'offre du candidat
Pm est le prix de l'offre la moins disante
Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

**Formule de notation de la valeur technique et des mesures en faveur de l'environnement**

Une notation de 0 à 20 points sera appliquée pour chacun des critères. La note sur 20 points sera ensuite pondérée.

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

Les valeurs des critères seront additionnées afin d'obtenir la note finale de l'entreprise. L'entreprise qui disposera de la note la plus élevée sera considérée comme celle qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 06 mai 2024, et du Bureau communautaire réuni le 15 mai 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Valider le principe de la consultation, son mode de dévolution et les critères d'attribution ci-avant détaillés,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer un marché de relanternage, et à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces y afférant.

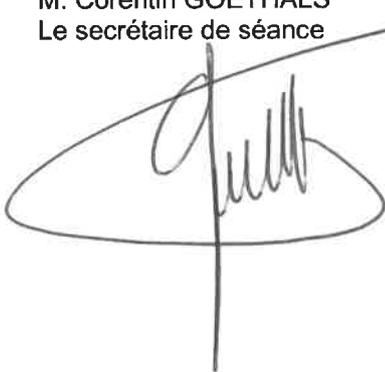
**VOTE**

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>47</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
 Le secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

